



La charte du réseau solidaire

PAARI souhaite proposer une charte à vocation solidaire.

Nous n'allons pas vous dérouler un pamphlet de sermons agrémentés de tirades aguicheuses. Nous ne savons pas à ce jour ce que sera notre pouvoir d'agir de demain. Mais ce que l'on peut vous assurer, c'est que quel qu'il soit, nous souhaitons le partager avec ceux qui croient en ce proverbe africain :

« seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin »

Cette charte solidaire n'est donc pas une injonction à être d'accord sur tout.

Elle vise, au contraire, à créer prioritairement un réseau de communication permettant à chacun de se positionner avec des informations vérifiées, loin des commérages, fake news et tentatives de « manipulations » que l'on voit trop souvent circuler sur les réseaux sociaux.

Nous souhaitons également donner à chacun la possibilité de s'unir à d'autres lorsque des actions et idées sont partagées, et/ou tout simplement de ne pas le faire – sans pour autant diffamer et saboter les autres acteurs qui souhaitent le faire – lorsque cela n'est pas le cas.

Pour résumer, cette charte a pour vocation :

- favoriser la communication et la transmission des informations sur l'ensemble du territoire ; notamment celles en lien avec la politique publique du handicap ;
- faire entendre la voix des « petites » associations qui œuvrent pourtant significativement sur le terrain quotidiennement ;
- donner aussi la possibilité à d'autres personnes morales que l'on a moins l'habitude de voir et entendre de s'unir à nous (fondations, entreprises, sociétés savantes, organismes divers et variés...);



- mettre concrètement en place des modalités accessibles et efficaces de remontées d'expériences et expertises de tous ces acteurs ;
- nous unir pour prendre position sur des enjeux de société qui nous concernent tous.

Alors, si vous souhaitez avancer à nos côtés, et surtout tous ensemble, de manière :

- engagée,
- respectueuse*,
- responsable,
- solidaire,

et si vous vous inscrivez bien dans les connaissances et avancées scientifiques reconnues dans le champs du Trouble du Spectre de l'Autisme et autres Troubles du Neuro-Développement (recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la HAS et consensus internationaux), alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

NB :

- Vous pouvez devenir membre à part entière et bénéficier de tous les services et possibilités d'action offertes par l'association, en plus d'être membre de ce réseau. Dans ce cas, merci de cocher l'option 1 ou 2 selon votre statut dans le bulletin d'adhésion.
- Vous pouvez aussi ne souhaiter qu'être adhérent du réseau. Dans ce cas, au-delà des actions ponctuelles collectives du réseau, la réception de la newsletter et la participation aux Assemblées Générales de l'association, vous n'aurez pas accès aux autres opportunités offertes par PAARI. Dans ce cas, cochez l'option 3.

**PAARI se réserve le droit de refuser l'adhésion d'une association.*



Merci de nous envoyer le logo de votre association ainsi que le lien vers votre page internet à association.paari@gmail.com afin de figurer sur notre site.

Voir en bas de page comment cela se présente : <https://www.paari.fr/reseau-solidaire-paari/>

ADHERER



En espérant que vous serez nombreux à nous rejoindre !

NB :

Nous tenons à vous préciser qu'étant nous mêmes membres du réseau Autistes Sans Frontières, nous nous inscrivons en complémentarité et non en opposition avec ce dernier bien entendu. Et que, par ailleurs, rejoindre notre réseau ne vous empêche nullement d'en faire partie d'un autre.

association.paari@gmail.com 

www.paari.fr 

www.facebook.com/association.paari 